

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, M. Jimmy Houde, greffier-trésorier de la susdite Municipalité, QUE :-

Conformément à l'article 956 du Code municipal :

Le programme triennal d'immobilisations pour les années 2025, 2026 et 2027 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau sera déposé pour adoption lors de la séance spéciale du 16 décembre 2024 à 18 h 30 à la salle du conseil de l'édifice municipal; que les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le programme triennal d'immobilisations.

ET QUE :

Les prévisions budgétaires pour l'année 2025 de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau seront déposées pour adoption lors de la séance spéciale du 16 décembre 2024 à 19 h à la salle du conseil de l'édifice municipal; que les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur les prévisions budgétaires.

DONNÉ à Saint-David-de-Falardeau, ce 26^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.


**Jimmy Houde
Greffier-trésorier et directeur général**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Saint-David-de-Falardeau, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 16 h et 17 h, le 26^e jour du mois de novembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26^e jour du mois de novembre deux mille vingt-quatre.


**Jimmy Houde
Greffier-trésorier et directeur général**